



<u>Loiret Coopération</u> Appel à projets 2019 en faveur des acteurs de la solidarité internationale

L'Assemblée départementale s'est engagée depuis 1995 dans une politique de coopération décentralisée et a manifesté sa solidarité en faveur des territoires et populations en voie de développement.

Le soutien du Département porte sur des projets initiés en faveur des pays en développement, plus particulièrement dans les domaines relevant de la coopération internationale et du développement durable.

L'adoption de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale sécurise l'action des collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée.

Elle élargit le champ d'intervention des collectivités territoriales à la mise en œuvre et au soutien de toute action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Les collectivités territoriales peuvent désormais « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle et pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

L'action du Département du Loiret s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales.

1. Description

Dans le cadre du projet de Mandat, le Département du Loiret entend améliorer l'efficacité du soutien aux projets de coopération internationale et de développement durable par les initiatives loirétaines en faveur des pays en développement et lance un appel à projets « de coopération internationale et de développement durable ».

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire des associations de coopération et de développement durable avec l'exigence d'un retour d'expériences sous la forme d'un dossier écrit et documenté au plus tard 3 mois après la fin du projet.

L'appel à projets est ouvert aux associations loirétaines. Les projets soutenus doivent être destinés au développement durable, aux actions de coopération internationale à caractère économique, sanitaire et social, éducatif entre autres (*cf. liste de thématiques prioritaires*), au profit des pays en développement. Les projets doivent permettre aux populations bénéficiaires de maintenir la ou les actions mises en place dans un souci de pérennité.

*cf. liste des pays éligibles au titre de l'aide publique au développement (APD) de la Commission nationale de la coopération.

2. Critères d'éligibilité

Les porteurs de projets sont :

- Les associations loirétaines intervenant dans le domaine du développement durable et de la coopération internationale en faveur des pays en développement, dont le siège se situe dans le Loiret.

Les actions devront débuter avant le :

- 01/09/2019 pour les dossiers déposés lors du 1^{er} jury (25/04/2019),
- 01/01/2020 pour les dossiers déposés lors du 2nd jury (27/09/2019).

Les projets retenus devront :

- Avoir une durée minimale de 3 mois, maximale de 1 an ;
- Etre réalisés par les membres de l'association, pas de prestation de service ;
- Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques participatives (transmission et échange de savoir-faire) ;
- Etre élaborés avec des partenaires locaux déjà identifiés afin de mettre en place un réseau efficient pour la continuité et l'autonomie des actions réalisées ;
- Faire l'objet d'un retour d'expériences sous forme de dossier écrit et documenté, dans un délai de 3 mois maximum après la réalisation du projet.

L'acheminement de matériels et/ou dons n'est pas éligible dans le cadre de cet appel à projets.

3. Thématiques prioritaires et transversales

Les projets devront aborder un ou plusieurs des champs suivants :

- Mobilité et Aménagement des territoires,
- Santé,
- Pratiques numériques et outils de communication,
- Education/Enseignement,
- Economie sociale et solidaire,

Les projets devront également sensibiliser ou répondre à une ou plusieurs thématiques transversales suivantes :

- Egalité Femme/Homme,
- Non-discrimination,
- Impact sur l'emploi.

4. Modalités de dépôt de dossiers

Les candidatures pourront être envoyées à deux périodes de l'année (avril 2019/ septembre 2019) et feront apparaître entre autres, le détail du projet ainsi que le budget prévisionnel des ou de l'action(s) projetée(s).

Les porteurs de projets peuvent prendre contact avec « Centraider » pour un appui technique dans le montage et/ou dépôt du dossier (email : contact@centraider.org / tel : 02 54 80 23 09).

Les dossiers de candidature seront présentés lors d'une réunion du jury composé de membres de la Commission du Développement des territoires, de la Culture et du Patrimoine du Département du Loiret, de représentants de l'AFCCRE et du réseau régional multi-acteurs « Centraider ».

Les porteurs de projets présélectionnés, ayant reçu un avis technique favorable seront conviés devant un jury pour une présentation orale de leur projet.

	SESSION 1	SESSION 2
Date de dépôt des dossiers	Jeudi 11 avril 2019	Mercredi 18 septembre 2019
Date de Jury	Jeudi 25 avril 2019	Vendredi 27 septembre 2019

L'ensemble des dossiers de candidature seront expertisés par les membres du jury qui proposeront un avis. Cet avis sera soumis lors des instances délibératives du Conseil Départemental. Les décisions d'attribution au(x) projet(s) retenus et les décisions de refus seront notifiées suite à la délibération adoptée par l'Assemblée départementale.

Le dossier de candidature* devra comporter les pièces suivantes :

- Présentation synthétique du projet avec les objectifs et résultats attendus (pays, type d'actions, thématique(s), nombre d'acteurs...),
- Budget prévisionnel et financements (subventions publiques sollicitées et demandes en cours à préciser),
- Calendrier du projet,
- Les statuts de l'association,
- Expériences antérieures sur des projets et/ou de financements publics,
- Demande de subvention renseignée et signée.

*document téléchargeable sur le site Loiret.fr ou sur demande, par mail auprès de Madame Sarah BENAYAD.

Le dossier de candidature est à envoyer avant la date limite de dépôt du dossier :

- Signé et scanné par mail : dattractivitedesterritoires@loiret.fr
- Par courrier, original, signé :

**Département du Loiret
Service aux territoires
Appel à projets « Loiret coopération »
45945 ORLÉANS**

Document annexé : liste des pays sélectionnés au titre de l'aide publique au développement (APD) de la Commission nationale de la coopération.